



Conseil d'administration

Réunion du 3 octobre 2013

Point n°4a

Présentation du projet de politique de loisirs et de vacances de l'ANGDM

Depuis le 1^{er} avril 2012, l'ANGDM gère l'action sanitaire et sociale du régime minier. Le transfert de la politique de vacances sera effectif à compter du 1^{er} janvier 2014, conformément à l'article 11 du décret du 30 mars 2012, confirmé par le décret n° 2013-260 du 28 mars. A compter de cette date, l'ANGDM disposera pour l'ensemble de l'action sanitaire et sociale d'un budget global fixé par arrêté interministériel.

L'objectif fixé par la ministre de la santé et des affaires et sociales à l'ANGDM est de définir et mettre en œuvre une politique de loisirs globale, comprenant à la fois des séjours et des activités de proximité. Il s'agit d'offrir à la population minière une réponse adaptée au défi du vieillissement et d'élargir le public de bénéficiaires. Cette stratégie d'adaptation aux caractéristiques de la population se situe au cœur de l'action sanitaire et sociale du régime minier.

Dans le contexte d'une réflexion plus globale sur la politique de l'âge, l'intérêt d'une politique de loisirs a en effet émergé naturellement tant elle relève à la fois d'une question de bien-être, de stimulations diverses (cognitive, physique et sociale), aptes à jouer un rôle préventif et de la lutte contre l'isolement.

Cette volonté est partagée par les pouvoirs publics tant par la Ministre des affaires sociales comme elle l'a exprimé lors de la mise en place de la commission Ritter que par Madame Delaunay, ministre déléguée aux personnes âgées, lors de notre rencontre à la suite de notre séminaire des 17 et 18 septembre.

C'est dans le cadre que s'inscrivent les propositions présentées. Priorité est donnée à une diversification progressive de l'offre qui permettra de répondre à des besoins nouveaux et pluriels, touchant un public élargi (avec comme objectif une augmentation significative du nombre de bénéficiaires (par rapport aux 4812 bénéficiaires en 2012 et aux 6000 bénéficiaires tous régimes), afin de promouvoir le lien social. Le présent document en affiche l'ambition pour une mise en œuvre dès 2014.

I./ La politique de loisirs et de vacances : une ambition renouvelée

L'ANGDM reprend à son compte l'objectif initial de la politique de vacances du régime minier, à savoir favoriser les départs en vacances des personnes les plus démunies et les plus fragiles.

Une évaluation du dispositif au regard de son objectif mais également au regard de l'évolution de la population minière est un préalable.

La politique de vacances actuelle a des effets induits importants comme la stimulation sociale et cognitive des bénéficiaires âgés. Elle offre aux bénéficiaires une occasion de sortir de l'isolement.

Néanmoins, malgré le succès réel de la politique de vacances, dont 73% des bénéficiaires ont plus de 65 ans, l'effort doit porter sur une hausse de la fréquentation :

1/ par les personnes à faible revenu (17% seulement des personnes séjournant à Menton et Saint-Gildas disposent de revenus inférieurs à 836 € pour une personne seule, à 1 255€ pour un couple sans enfant),

2/ par les veuves qui représentent moins d'un bénéficiaire sur 6 alors qu'elles représentent plus de la moitié de nos ayants droit.

L'adaptation de la politique de vacances doit donc être poursuivie en faveur d'un élargissement de la population bénéficiaire.

L'ANGDM ambitionne de conduire cette adaptation en élaborant une démarche pro-active en direction des publics les plus précaires et les plus fragiles, tout en respectant les bénéficiaires actuels. L'objectif de s'adresser au plus grand nombre guide l'ensemble de la politique d'action sanitaire et sociale de l'Agence.

II./ La politique de loisirs et de vacances de l'ANGDM :

A. Les principes :

- 1) La politique de vacances et de loisirs, part intégrante de l'action sanitaire et sociale, s'inscrira dans les axes prioritaires suivants :
 - a. Le bien vieillir par une stimulation sociale, physique et cognitive adaptées à la population minière ;
 - b. La priorité aux publics les plus défavorisés en raison de l'avancée en âge et/ou du niveau de revenus ;
 - c. Le maintien du lien social pour lutter contre l'isolement.
- 2) La diversification de l'offre sera mise en œuvre selon un calendrier progressif afin de valider, au plus près des besoins, les options retenues et la diversification des publics. Elle s'appuiera sur le triptyque suivant : séjours d'une à deux semaines, courts séjours et excursions, loisirs de proximité.
- 3) L'ANGDM construira cette offre dans une démarche partenariale avec les opérateurs du tourisme social, les acteurs institutionnels (comme Agence nationale pour les chèques vacances (ANCV), etc.), les structures déjà engagées dans des actions similaires (ex : MSA, collectivités territoriales, monde associatif, etc.). Ces partenariats permettront notamment d'éviter des initiatives redondantes avec des programmes déjà existants et de mettre l'accent sur les synergies constructives et les éventuels besoins non couverts.

B. La diversification de l'offre pour les séjours de 7 à 14 jours

- 1) Le maintien de la destination Saint-Gildas et la diversification vers d'autres destinations

Saint-Gildas restera une destination de la politique des vacances dans les mêmes conditions pour les vacanciers qu'en 2013 (calendrier, prestations, animations,...).

A la Bretagne s'ajouteront quatre destinations : la Méditerranée, la Normandie, les Vosges et le Massif central.

Le calendrier des séjours s'étalera de début avril à fin octobre sans interruption. L'ANGDM examinera la possibilité de séjours à l'occasion des fêtes de fin d'année qui sont parfois synonymes de grand isolement pour les personnes âgées.

Les conditions tarifaires pour les vacanciers resteront dans la continuité des tarifs précédents pour tous ces séjours.

L'offre de transport sera maintenue en l'adaptant au nouveau programme de vacances.

Pour ces séjours « longs », l'ANGDM vise une hausse progressive du nombre de bénéficiaires (pour mémoire, aujourd'hui, 4800 ressortissants du régime minier).

Dans le cas particulier du centre de Saint-Gildas de Rhuys, l'éventuelle mise en conformité avec les normes d'accessibilité handicapé entrant en application en 2015, fera l'objet d'une étude, d'ici la fin 2013 qui, le cas échéant, chiffrera le besoin de financement associé et permettra au propriétaire de le provisionner dès 2013.

2) Le cadre juridique de ces séjours

L'ANGDM propose de signer avec la CANSSM, propriétaire de Saint-Gildas, une convention de prêt à usage qui lui permet de pouvoir disposer de ce centre de vacances. Cette convention est soumise à l'approbation du conseil d'administration de ce jour.

L'ANGDM procédera par appel d'offres pour sélectionner un prestataire pour la gestion des séjours, à Saint-Gildas et sur les autres destinations. Le cahier des charges définira l'ensemble des conditions : de gestion à l'identique pour Saint-Gildas, de qualité de prestations (hébergement, restauration, animations, etc.) pour les autres destinations. Le cahier des charges prévoira que le gestionnaire soit éligible au programme « Seniors en Vacances ».

C. Une diversification de l'offre par la mise en place de séjours de proximité plus courts (5 à 7 jours)

1) Un partenariat avec le programme « Seniors en vacances »

Prenant en compte les réticences de ceux qui aujourd'hui ne partent pas en vacances par crainte de s'éloigner trop longtemps de leur environnement quotidien, l'ANGDM offrira une offre de séjours plus courts. L'Agence propose de nouer un partenariat avec le programme « Seniors en vacances » de l'Agence Nationale pour les chèques-Vacances (ANCV) qui partage cet objectif de démocratiser l'accès aux vacances.

« Seniors en Vacances » est un dispositif financé par les Chèques vacances inutilisés. Il permet de proposer à des tarifs accessibles, en particulier au public non imposable, des séjours de 5 à 7 jours pour les plus de 60 ans et leurs accompagnants. Ces séjours se déroulent hors de la haute saison, juillet-août, dans certains centres de vacances. Les centres sont sélectionnés par l'ANCV par appel d'offres, sur la base de prescriptions qui garantissent l'adaptation à l'accueil de personnes âgées.

En 2014, le tarif pour un bénéficiaire imposable sera de 384 € les 7 jours et pour un bénéficiaire non imposable de 199 €.

Les non-imposables de plus de 60 ans représentent 58% des ayants droit de l'ANGDM et sont le cœur de cible du projet d'amélioration de la politique de loisirs.

L'ANGDM cumulera ce dispositif avec des aides personnelles pour offrir des séjours aux meilleurs prix en définissant un barème de prise en charge.

Un dispositif de transport adapté et accompagné sera mis en place.

Les destinations se situeront dans les mêmes zones que pour les autres séjours mais, afin d'épargner aux personnes âgées des acheminements trop longs et fatigants, priorité sera donnée à la

proximité, en limitant à 400 km maximum la distance centre de vacances – domicile : à titre d'exemple, les Vosges seront réservées aux bénéficiaires des Pôles Est et Nord, la Normandie à ceux du Centre et du Nord, la Méditerranée à ceux du Sud. .

L'offre de séjours Seniors en vacances sera rendue publique fin octobre et l'ANGDM organisera en 2014 le départ de l'ordre de 1000 bénéficiaires via ce dispositif sur 4 destinations autour de 20 séjours, sur la base d'un calendrier défini en fonction des offres accessibles.

2) Le cadre juridique de ce partenariat

Ce partenariat nécessite la signature d'une convention cadre entre l'ANGDM et l'ANCV avant fin octobre afin de s'insérer dans le processus en cours en tant que porteur de projet sous peine de ne pouvoir proposer ce pan de la politique de loisirs en 2014 : il est important de pouvoir se positionner sur les séjours proposés dès leur publication et la convention-cadre constitue un préalable. Il s'agit pour l'Agence de disposer de l'outil juridique adéquat, outil qu'elle n'utilisera qu'après avoir obtenu l'assurance de disposer des moyens budgétaires correspondants.

Cette convention est soumise à l'approbation du conseil d'administration de ce jour.

3) La reprise des séjours à Berck

L'ANGDM reprendra l'organisation de séjours à Berck à l'Hôtel Régina dans le cadre de cette politique de vacances de proximité pour des séjours de 7 à 14 jours pour une cinquantaine de personnes.

D. Une diversification par l'organisation d'excursions et d'actions de proximité

1) L'organisation d'excursions (2 jours / 1 nuit)

La mise en place de séjours courts (2 jours / 1 nuit) ou d'excursions sur une journée permettra d'atteindre le cœur de la population actuellement « non partante ». Une étude réalisée par l'ANCV souligne que, outre l'obstacle financier, la réticence des plus de 65 ans à partir en vacances est avant tout psychologique, liée à l'inquiétude suscitée par l'éloignement.

Des marchés seront conclus avec des opérateurs de tourisme régional. L'ANGDM prévoit de mettre en place 20 excursions de ce type en 2014, soit 5 dans chaque pôle régional.

2) Les loisirs de proximité

Les loisirs de proximité constituent souvent la première étape pour lutter contre l'isolement dont les effets néfastes sur la santé sont désormais établis. Il ne s'agira pas pour l'ANGDM de se substituer à des actions existantes mais d'identifier les territoires où l'offre est rare ou inadaptée ainsi que de s'associer à des initiatives portées par d'autres acteurs du lien social. L'ANGDM vise une douzaine d'actions de proximité en 2014 et une montée en charge du dispositif dans les années suivantes.

III./ Le budget rattaché

A. Le cadre des conditions budgétaires

Le budget prévisionnel 2014 ci-dessous résulte d'une estimation :

- des conditions du marché avec le prestataire vacances telles qu'elles ont été exposées précédemment (destinations, prestations, animation, calendrier) ;
- de l'anticipation des tarifs des prestataires transport et vacances basés sur l'expérience des années précédentes et les contacts pris dernièrement par les services de l'Agence avec différents opérateurs du tourisme social ;
- de l'engagement de proposer les mêmes tarifs aux affiliés et pensionnés du régime minier ;

Le budget sera ajusté quand l'ANGDM disposera des offres résultant des marchés ou de sa prospection auprès des partenaires vacances du dispositif « Senior en Vacances ».

Pour autant, les contacts pris vis-à-vis des potentiels prestataires permettent à l'ANGDM d'établir un premier projet prévisionnel de budget pour l'exercice 2014. Afin de satisfaire aux diverses options encore ouvertes, l'Agence a travaillé sur trois hypothèses budgétaires.

B. Budget prévisionnel 2014 :

Le budget prévisionnel 2014 se décline selon trois hypothèses.

- Hypothèse 1 : le maintien du montant actuel 3,1 M€

Pour un tel budget, l'ANGDM pourrait maintenir le niveau actuel des 6000 bénéficiaires tout en prenant en charge l'ensemble des frais de fonctionnement qui s'y rattache, mais hors Seniors en vacances et loisirs de proximité.

Actions	Coût	Nombre de bénéficiaires
Maintien de Saint-Gildas y compris transport	824 456,76 €	1 534
Nouvelles offres - y compris transport	1 639 543 €	4 400
Autres charges (fonctionnement)	636 000 €	
TOTAL	3 099 999,76 €	5 934

- Hypothèse 2 : le budget est relevé à 3,5 M€

Un tel budget permettrait d'augmenter déjà significativement le nombre des bénéficiaires de la politique de loisirs et de mettre en œuvre la diversification de l'offre de séjours.

Actions	Coût	Nombre de bénéficiaires
Maintien de Saint-Gildas y compris transport	824 456,76 €	1 534
Nouvelles offres - y compris transport	1 639 543 €	4 400
Autres charges (fonctionnement)	636 000 €	
Coût Séjours SEV y compris transport	172 500 €	750
Coût excursions	205 200 €	760
Actions de proximité	80 000 €	1 000
TOTAL	3 477 699,76 €	8 444

- Hypothèse 3 : le budget est fixé à 4 M€

Une telle hypothèse budgétaire permet le plein déploiement de la politique de loisirs que l'ANGDM va mettre en œuvre.

Actions	Coût	Nombre de bénéficiaires
Maintien de Saint-Gildas y compris transport	824 456,76 €	1 534
Nouvelles offres - y compris transport	2 112 775 €	5 670
Rétablissement du séjour à Berck y compris transport	25 000 €	46
Autres charges (fonctionnement)	636 000 €	
Coût Séjours SEV y compris transport	172 500 €	750
Coût excursions	205 200 €	760
Actions de proximité	80 000 €	1 000
TOTAL	3 975 931,76 €	9 760

IV./ Précisions opérationnelles

1) Les questions liées au personnel

Le transfert du personnel de la CANSSM affecté à la politique de vacances (centrale de réservation du Bousquet d'Orb et centre de vacances de Saint-Gildas) se fera dans les mêmes conditions que pour le personnel déjà transféré au 1er avril 2012. Par ailleurs, l'Agence adaptera son organisation interne pour intégrer dans de bonnes conditions la politique de loisirs, adaptation qui comprend l'intégration dans l'évaluation sociale de la question des loisirs. Sur le schéma général de transfert comme sur les aménagements éventuels de son organisation interne, l'Agence a prévu une présentation aux instances représentatives du personnel.

2) La mise en place d'une mesure globale de la satisfaction et de l'évaluation de la politique de loisirs par les bénéficiaires

L'ANGDM organisera, avec l'ensemble de son personnel d'accueil et avec tous les partenaires pertinents une évaluation de ces nouvelles orientations, au travers notamment d'indices de satisfaction. Cette démarche permettra de faire évoluer cette politique au plus près des besoins.